|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE Téléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |  | Eco-Activists for Governance and Law Enforcement |

**Projet AALF**

Appui à l’Application de la Loi sur la Faune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | **PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF)** |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

**Mai 2018**

**SOMMAIRE**

[1 Points principaux 1](#_Toc511008927)

[2 Investigations 1](#_Toc511008928)

[3 Opérations 1](#_Toc511008929)

[4 Département juridique 2](#_Toc511008930)

[5 Communication 3](#_Toc511008931)

[6 Relations extérieures 4](#_Toc511008932)

[7 Conclusion 5](#_Toc511008933)

**Rapport Mensuel Mai**

Conservation Justice 2018

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en mai 2018 sont les suivants :

* **3 mai 2018 à Tchibanga,** arrestation de Chinedu Amos Oniebele 'Vincent', Malonda Moussavou Donatien et Bakita Moudounga Dembelé en possession de 12 pointes d'ivoire découpées en 22 morceaux. Une quatrième personne citée, Retouano Jerry Barcelo, n'a pas été inquiétée ;
* **6 mai 2018 à Mouila,** arrestation de Mamfou-Ma-Ibouangue Meguy, en possession de 2 pointes d'ivoire, 26 poils d'éléphants et 2 dents de panthère ;
* **17 mai 2018 à Lastoursville**, arrestation d'Ongoto Prince en possession de 2 pointes d'ivoire de 1,5kg ;
* **25 mai à Franceville,** arrestation de Mohamed Kokari Adamou, Nkongo Hugues, Ismael Mohamad en possession de 2 pointes d'ivoire en provenance d'Okondja ;
* **29 mai 2018 à Makokou,** arrestation d'Akinboye Sanya, Kombe Guy Fabrice, Maganga Maganga Kelly Fadel et Vata Jérôme en possession de 4 pointes d'ivoire de 3,67kg

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 14 |
| Investigations ayant menées à une opération | 5 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 48 |

Le mois de mai 2018 a été très productif en termes d’informations recueillies pendant les missions et de résultats. Pour ce mois les investigateurs ont effectuées les missions dans plusieurs provinces à savoir la Nyanga, le Haut-Ogooué, l’Ogooué-Lolo, l’Ogooué-Ivindo, la Ngounié, le Woleu-Ntem et l’Estuaire.

Au total 14 missions d’investigations ont été organisées à travers ces différentes provinces avec 48 trafiquants et braconniers majeurs identifiés. Les investigateurs continuent de maintenir les contacts avec les cibles prioritaires pour les prochaines opérations.

Cinq opérations ont été réalisées au courant du mois de mai dans différentes provinces.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 5 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 15 |

Au cours du mois de mai 2018, le projet a réalisé cinq opérations qui ont abouti à l’arrestation de quinze trafiquants. Une seizième personne citée n’a pas été arrêtée.

* **3 mai 2018 à Tchibanga, arrestation de Chinedu Amos Oniebele 'Vincent', Malonda Moussavou Donatien et Bakita Moudounga Dembelé en possession de 12 pointes d'ivoire.**

Suite à une information reçue le 3 mai 2018 selon laquelle une vente d’ivoire devait avoir lieu ce jour dans un hôtel, une équipe conjointe, composée des éléments de la Police Judiciaire, des Eaux et Forêts de Tchibanga, accompagnée des juristes de Conservation Justice s’est rendue sur les lieux afin de mettre la main sur les personnes soupçonnées. A leur arrivée, les agents vont apercevoir Amos Chinedu dans un véhicule à usage de taxi se dirigeant dans un hôtel de la place. Ce dernier a déchargé l’ivoire du taxi pour la transaction dans la chambre de l’hôtel où il sera interpellé en possession de 22 morceaux d’ivoire.

Suite à cette découverte, les sieurs Chinedu sera conduit dans les locaux de la Police Judiciaire. Il citera ses complices Sunday Pama, Nick Dibia et de Bertrand Ogou qui seront arrêtés à Tchibanga. Donatien Malonda, Bakita Dembélé et Jerry Barcelo Retouano, tous domiciliés à Gamba, sont également cités. Un soit-transmis donné par le procureur de Tchibanga a permis d’interpeller les deux premiers cités en possession de munitions de calibre 458 et un fusil de type carabine 10.75. Le rôle de chacun étant établi dans cette affaire, ils seront entendus sur procès-verbal pour répondre des faits qui leur sont reprochés. Bertrand Ogou Sunday Pama, Nick Dibia et Jerry Barcelo Retouano n'ont pas été poursuivis. Retouano Jerry Barcelo a été laissé à la disposition de sa hiérarchie.

* **6 mai 2018 à Mouila, arrestation de Mamfou-Ma-Ibouangue Meguy, en possession de 2 pointes d'ivoire, 26 poils d'éléphants et 2 dents de panthère ;**

Informée d’une transaction portant sur la vente des produits illicites issus de la faune sauvage dans un motel du quartier Moukoudza de la ville de Mouila, une équipe composée des agents du B2 et des Eaux et Forêts, assistée d’un juriste de l’ONG Conservation Justice se rendra audit lieu aux fins de mettre aux arrêts les présumés trafiquants de faune sauvage. Arrivés sur place, un dispositif sera mis en place et, après une heure d’attente, le nommé Mamfou-Ma-Ibouangue Meguy y sera interpellé en possession de deux pointes d’ivoire, quatre dents de panthère et plusieurs poils d’éléphant. Conduit au poste de police et auditionné, Mamfou-Ma-Ibouangue Meguy reconnaitra les faits. Il avouera avoir été interpelé en pleine transaction des produits illicites issus de la faune sauvage et d’en être pleinement le propriétaire.

* **17 mai 2018 à Lastoursville, arrestation d'Ongoto Prince en possession de 2 pointes d'ivoire**

Suite aux enquêtes menées, les agents des Eaux et Forêts et ceux de la Police Judiciaire vont se déporter sur les lieux d'une transaction de vente d'ivoire et surprendre sieur Ongoto Prince en possession de deux pointes d’ivoire, dans l’une des chambres d’une auberge sise au centre-ville à 18h30mn. Le contrevenant a clairement avoué être le propriétaire des ivoires et prétend les avoir ramassés en forêt : « Cela fait 6 mois que je les détiens. Je les ai pris chez moi après les avoir trouvés ». Il reconnaît également être venu à l’auberge dans le but de vendre les deux pointes d’ivoire.

* **25 mai à Franceville, arrestation de Mohamed Kokari Adamou, Nkongo Hugues, Ismaël Mohamad en possession de 2 pointes d'ivoire en provenance d'Okondja ;**

Informés d’une transaction portant sur des pointes d’ivoire dans la commune de Franceville, les agents des Eaux et Forêts et ceux de la Police Judiciaire de Franceville appuyés par l’ONG Conservation Justice vont dans un motel où devait se tenir la transaction. Ils surprendront sieur Mohamad Kokari Adamou en flagrant délit de commercialisation de deux pointes d’ivoire sectionnées en quatre morceaux. Conduit au poste de police, il citera Nkongo Hugues et Mohamad Ismaël comme étant respectivement le propriétaire des produits et le transporteur desdits produits. A la suite de ces déclarations, les personnes citées seront interpellées à Okondja et Oyou, puis gardées à vue à la PJ de Franceville en attendant d’être présentés au Parquet de la République afin de répondre de leurs actes.

* **29 mai 2018 à Makokou, arrestation d'Akinboye Sanya, Kombe Guy Fabrice, Maganga Maganga Kelly Fadel et Vata Jérôme en possession de 4 pointes d'ivoire**

En enquêtant sur le trafic d'ivoire à Makokou, une équipe mixte composée des agents de la Direction Générale de Recherches (DGR), des Eaux et Forêts, accompagnée de l’ONG Conservation Justice, s’est rendue sur un lieu de vente afin d’interpeller les personnes soupçonnées. Le nommé Akinboboye Sanya sera trouvé en flagrant délit de commercialisation de quatre pointes d’ivoire. Il sera conduit dans les locaux de la DGR où au cours de son audition, il citera les propriétaires des ivoires, à savoir, les nommés Kombe Guye Fabrice, Maganga Maganga Kelly Fadel et Vata Jérôme. Ils seront arrêtés à leur et tour. Les mis en cause seront gardés à vue dans les geôles de la DGR avant d’être présentés au procureur de la République.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi les initiés. Les autres cas pendants devant les juridictions ont également continué de faire l’objet d’un suivi.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 21 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 5 |
| Nombre de prévenus | 12 |

Le département juridique a assuré le suivi des affaires initiées à l’occasion des opérations ci-dessus mentionnées ainsi que plusieurs affaires pendantes.

Aucune condamnation n’a été prononcée durant ce mois de mai 2018. Les greffiers sont toujours en grève, ce qui n’a pas permis la tenue d’audience.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 9 |
| Nombre de détenus rencontrés | 13 |

Des visites de prison ont été effectuées à Franceville, Lambaréné, Makokou, Mouila et Oyem. En tout 9 visites ont été effectuées qui ont permis de vérifier la présence en cellule de 13 trafiquants.

Plusieurs autres visites de cellules ont été effectuées pendant les gardes à vue des trafiquants arrêtés au cours de ce mois.

**4.3. Formations**

Les juristes du projet ont participé à une formation au cours du mois d’avril 2018 :

* **2 mai 2018 à Libreville**, formation des magistrats des ordres administratifs et judiciaires en partenariat avec la Direction de la formation au ministère de la Justice. Une soixantaine de magistrats venu de tout le pays ont participé à ces assises.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 45 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 37 |
| Presse écrite | 2 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de mai 2018, le projet a produit 45 pièces médiatiques qui ont permis de diffuser les résultats obtenus. Les articles ont été diffusés sur internet (37) et dans la presse écrite (8).

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 89 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 40 |
| Collaboration sur affaire  | 49 |

Au cours du mois de mai 2018, le projet a entretenu plusieurs relations avec les autorités gabonaises.

* **Estuaire:** la Direction Générale des Forêts, le directeur des forêts communautaires, le directeur provincial de l’Estuaire, le préfet de Kango, le Chef de cantonnement de Kango, le commandant de brigade, une délégation de l’ambassade des Etats-Unis, le coordonnateur du projet CAF ;
* **Haut-Ogooué:** la Direction Provinciale des Eaux et forêts, l’antenne provinciale de la Direction Générale des Recherche, l’antenne provinciale de la Police Judiciaire, le Parquet du Tribunal de Première Instance de Franceville, l’antenne provinciale de l’OCLAD;
* **Moyen-Ogooué:** leprocureur de la République, le premier juge d’instruction, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts du Moyen Ogooué, le chef de l’unité de Police Judiciaire, les chefs d’antenne B2, les commandants de la brigade centre et nautique
* **Ngounié:** le procureur de la république, les juges du siège, le Directeur provincial des Eaux et Forêts, le Préfet et le chef de cantonnement Eaux et forêt de Ndendé, le responsable de PROLAB, les unités de Police Judiciaire, B2, DGR et la brigade de gendarmerie ;
* **Nyanga:** le directeur provincial des Eaux et Forêts, le commandant de la Police Judiciaire de Tchibanga, le procureur, le Conservateur du parc Moukalaba-Doudou, le préfet, le président du conseil départemental et le chef de cantonnement Eaux et forêts de Lebamba ;
* **Ogooué-Ivindo:** la Direction Générale de Recherches, le préfet du département l’Ivindo, le président et les vices Présidents du tribunal, le procureur, les juges d’instruction, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le Chef de brigade faune,
* **Woleu-Ntem:** le procureur général, les substituts du procureur, le chef de brigade faune de Minvoul, le commandant de brigade de gendarmerie de Minvoul.

# Conclusion

Au cours du mois de mai, le projet a enregistré des résultats productifs. Au moins 14 missions d'investigation ont été effectuées dans 7 provinces. Comme résultante, 48 trafiquants ont été identifiés.

Cinq opérations ont été réalisées dans 5 provinces pour 15 trafiquants arrêtés. Douze d'entre eux ont été poursuivis. Un gendarme a également été mis en cause et a reconnu son implication mais n'a pas été inquiété.

Les nombreux cas initiés sont toujours pendants devant les juridictions et attendent la fin des différentes grèves. Des visites de prison, 9, ont été effectuées, pour 13 trafiquants dont la présence derrière les barreaux a été attestée.

Une formation a été réalisée à Libreville en partenariat avec la direction de la formation du ministère de la Justice, à l'endroit des magistrats des ordres judiciaires et administratifs. Une soixantaine de magistrats y a participé.

Quarante-cinq pièces médiatiques ont été produites pour diffuser les résultats obtenus. La collaboration demeure au beau fixe avec les autorités gabonaises. Quatre-vingt-neuf entrevues au moins ont été réalisées.